

**PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST
APPEL AUX CANDIDATS - CONCESSION DOMANIALE**

La SCRL Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) met en concession domaniale :

Une partie d'une zone portuaire dite « Terminal du Pont Rouge » située en bordure de quai à hauteur de la chaussée du Pont Rouge à 7780 Comines-Warneton d'une superficie de 7.020 m² accessible par la route et la voie d'eau.

Les conditions principales d'octroi de la concession sont :

- Durée de 30 ans ;
- Affectation du quai par le futur concessionnaire à une activité de transbordement et de stockage temporaire de matières et/ou marchandises ;
- Garantie du concessionnaire de transborder via la zone portuaire par voie d'eau au moins 92.000 tonnes/an ;
- Prix de la concession 12.108,98 €/an (index 01/2021) HTVA à payer par anticipation et trimestriellement ;
- Redevances de transbordement par voie fluviale : maximum 0,0539 €/tonne transbordée (index 01/2021) HTVA ;
- Garantie à constituer dans le cadre de la convention de concession : 90.000 €/HTVA ;
- La zone de concession sera grevée d'une servitude de passage à destination du quai public ;
- Les infrastructures de la deuxième phase seront liées à l'activité projetée et conditionnées à l'octroi d'un budget.

Les candidats peuvent obtenir, par demande écrite auprès de Monsieur VANMUYSEN, toutes informations complémentaires ainsi que la copie des documents utiles pour faire offre. (info@le-paco.be).

L'offre contient une identification précise du candidat, des activités de transbordement et stockage temporaire accompagné d'un business plan sur les cinq premières années. Le candidat fournit également une description des incidences sur l'environnement liées à l'exploitation ainsi qu'une note justifiant de l'insertion du projet dans une perspective de développement durable.

Les offres seront appréciées au regard de l'activité projetée, du tonnage minimum annuel qu'il s'engage à transborder, des impacts environnementaux et de la dimension durable du projet. Le PACO se réserve la liberté de négocier les offres, sans qu'il ne s'agisse d'une obligation.

Les offres doivent être communiquées pour le **30 juin 2021 à 12h** au plus tard, soit en main propre, soit ou par courrier recommandé, à la SCRL PACO, rue Mercure, 1 à 7110 LA LOUVIERE.